



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 5 AVRIL 2022 À 18H00,**

Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS

Renaud BERETTI
Michel FRUGIER
Thibaut GUIGUE

Départ après la 4^{ème}
délibération

AIX-LES-BAINS
LA BIOLLE
BOURDEAU
LE BOURGET DU LAC
LE BOURGET DU LAC
BRISON-SAINT-INNOCENT
CHANAZ
CHINDRIEUX

Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Julie NOVELLI
Jean-Marc DRIVET
Nicolas MERCAT
Edouard SIMONIAN
Jean-Claude CROZE
Yves HUSSON
Marie-Claire BARBIER

Pouvoir de Gérard
DILLENCHNEIDER

CONJUX
DRUMETTAZ-CLARAFOND
DRUMETTAZ-CLARAFOND
ENTRELACS
GRESY-SUR-AIX
MERY

Claude SAVIGNAC
Danièle BEAUX-SPEYSER
Nicolas JACQUIER
Jean-François BRAISSAND
Florian MAITRE
Nathalie FONTAINE

Départ après la 9^{ème}
délibération

MOTZ
MOUXY
ONTEX
PUGNY-CHATENOD
RUFFIEUX
SAINT OFFENGE

Daniel CLERC
Laurent FILIPPI
Jacques CURTILLET
Bruno CROUZEVALLE
Olivier ROGNARD
Bernard GELLOZ

Pouvoir d'Antoine
HUYNH

SAINT OURS
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
TRESSERVE
VIONS
VIVIERS-DU-LAC
VOGLANS

Louis ALLARD
Brigitte TOUGNE-PICAZO
Jean-Claude LOISEAU
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET
Robert AGUETTAZ
Yves MERCIER

Autres présents non votants :

Régis DORMOY
Patrice BLANCHOZ
Olivier BERLIOUX
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISIERE
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Eline QUAY-THEVENON

Directeur de CGLE
Pôle Aménagement CGLE
Directeur de cabinet
Directeur général des services
Directeur général adjoint des services
Responsable juridique et des assemblées
Assistante de direction



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 29 mars 2022 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 15 projets de délibérations. Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 29 présents et 31 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 8 Année : 2022

Exécutoire le : 07 AVR. 2022

Affichée le : 07 AVR. 2022

Visée le : 07 AVR. 2022

MARCHÉS PUBLICS

Groupement de commande entre le SDES et Grand Lac pour la réalisation de travaux de mise en séparatif du réseau d'eaux usées et l'enfouissement des réseaux secs sur la commune d'Entrelacs – Rue Joseph Michaud

Monsieur le Président fait part du projet de mise en séparatif du réseau d'eaux usées et d'enfouissement des réseaux secs sur la commune d'Entrelacs, Rue Joseph Michaud.

La commune ayant entrepris un projet de réaménagement de ce secteur, le SDES et Grand Lac se coordonnent afin d'optimiser l'opération. La commune d'Entrelacs interviendra dans un second temps pour l'aménagement de surface.

Monsieur le Président propose donc qu'un groupement de commande soit constitué entre Grand Lac et le SDES pour les missions nécessaires à la réalisation de l'opération en application de l'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique, et relevant de la compétence de chacun des membres du groupement.

Grand Lac est désigné coordonnateur de ce groupement.

Le projet de convention est joint à la présente délibération. Le détail des travaux projetés est le suivant:

OBJET	MAITRE D'OUVRAGE	MONTANT € HT
Mise en séparatif du réseau d'eau usées	Grand Lac	258 000 € HT
Reprise des branchements d'eaux usées	Grand Lac	58 000 € HT
Renouvellement de la conduite d'eau potable	Grand Lac	102 000 € HT
TOTAL	Grand Lac	418 000 € HT
Enfouissement des réseaux secs	SDES	107 000 € HT
TOTAL	SDES	107 000 € HT

Les crédits Grand Lac sont respectivement ouverts sur le budget 2022: Eau Potable : opération 25-19 / Eaux usées : opération 234.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le projet de groupement de commande ci-dessus présenté,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commande et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 5 avril 2022

Le Président,
Renaud BERETTI

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 28
- Présents et représentés : 30
- Votants : 30
- Pour : 30
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marchés publics - Groupement de commande entre le SDES et Grand Lac pour la réalisation de travaux de mise en séparatif du réseau d'eaux usées et l'enfouissement des réseaux secs sur la commune d'Entrelacs - Rue Joseph Michaud

Date de transmission de l'acte : 07/04/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 07/04/2022

Numéro de l'acte : d4125 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20220405-d4125-DE

Date de décision : 05/04/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :
1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats
1.4.1. Délibérations
1.4.1.3. Autres

